

1. LIAISONS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELLES

Le cadre de santé formateur se situe en Liaison hiérarchique avec la directrice de l'institut de formation et en Liaisons fonctionnelles avec :

- le secrétariat de l'institut concernant la gestion administrative et le suivi des dossiers des apprenants,
- l'équipe d'hygiène,
- l'ensemble des cadres de proximités des établissements de santé, dans le cadre de l'accueil des apprenants en stage,
- les responsables de scolarité de l'UFR santé,
- les professionnels experts intervenant au cours des unités d'enseignements,
- l'ensemble des différents services de l'établissement support.

2. MISSIONS

Le cadre de santé formateur a pour mission principale de former des futurs professionnels infirmiers et aides-soignants. Son rôle est de concevoir et organiser les conditions de l'apprentissage des apprenants en formation initiale en veillant à l'efficacité et la qualité des prestations. Il organise et réalise des actions de formation continue dans des domaines liés aux soins, à la santé.

Le cadre de santé formateur peut se voir attribuer :

- Des missions pédagogiques comme :
 - référent d'année,
 - référent de suivi pédagogique,
 - référent d'unité d'enseignement ou de module,
 - référent commission d'attribution des crédits,
 - responsable pédagogique de promotion¹
- Des missions transversales comme :
 - référent CEFIEC,
 - Formateur Référent Universitaire (FRU),
 - référent du projet régional de santé,
 - référent formation continue,
 - référent hygiène,
 - référent handicap,
 - référent informatique, numérique
 - membre de groupe de travail (tutelles, établissements de santé...).

¹ Fiche mission responsable pédagogique de promotion

3. NIVEAU DE FORMATION ET/OU DIPLOME REQUIS ²:

Les formateurs permanents de l'institut sont titulaires :

- d'un titre permettant l'exercice des professions pour lesquelles l'institut est autorisée ;
- du diplôme de cadre de santé ou d'un des certificat de cadre auxquels ce diplôme s'est substitué ou d'un diplôme reconnu équivalent ou d'un diplôme ou titre universitaire à finalité professionnelle dans les domaines de la santé, des sciences de l'éducation ou des sciences humaines d'un niveau au moins égal ou supérieur à celui de la certification visée par la formation autorisée.

4. LES ACTIVITES :

4.1 Les activités principales

Concevoir, organiser, gérer et coordonner les dispositifs de formation initiale

- co construction, mise en œuvre et déclinaison du projet pédagogique en lien avec les référentiels de compétences,
- organisation et gestion de l'ingénierie liée à la mission de référent d'unités d'enseignement (UE) ou de modules dont il a la responsabilité,
- coordination des professionnels experts extérieurs et accueil des différents partenaires ,
- préparation et animation des travaux dirigés,
- gestion des locaux et du matériel pédagogique,
- évaluation de la formation dispensée en fonction des résultats obtenus et des objectifs atteints et proposition de réajustements à l'issue de bilans,
- identification des besoins prévisionnels lors de changements ou de la construction des projets en ayant une vision prospective et anticipative.

Réaliser des prestations d'enseignement et de formation auprès des apprenants

- mise en œuvre d'activités de pédagogie directe, indirecte et transversale quelle que soit l'année de formation, quelle que soit la population d'apprenants : étudiants infirmiers/élèves aides-soignants pour donner sens et faire vivre la collaboration ide/as de manière effective,
- réalisation de choix stratégiques en termes de contenus d'enseignement,
- définition des objectifs d'enseignement,
- définition des méthodes et de moyens à mettre en œuvre visant l'alternance de situations d'apprentissages formelles ou informelles et de méthodes pédagogiques adaptées aux objectifs, aux contenus et aux caractéristiques de la population formée,
- préparation et dispensation de cours magistraux, de travaux pratiques et de travaux dirigés,
- conception des dispositifs d'évaluation,
- correction des différents travaux réalisés par les étudiants et les élèves,
- analyse des résultats et réajustement éventuel afin d'optimiser la construction des apprentissages en lien avec les compétences visées,
- recherche du développement de l'aptitude des étudiants en soins infirmiers à l'initiation à la recherche en soins.

Accompagner les étudiants et les élèves dans leur projet de formation

- mise en œuvre de l'accompagnement pédagogique individuel et collectif des apprenants afin d'identifier leurs besoins,
- accompagnement des apprenants dans l'analyse des pratiques, le processus de formation et de professionnalisation,
- accompagnement des apprenants lors des stages par un temps de préparation, un suivi sur site et une exploitation du vécu au retour de stage,
- partage des valeurs et de règles déontologiques du métier pour initier une réflexion éthique,
- développement de stratégies pédagogiques qui permettent à l'apprenant de mobiliser les opérations mentales du raisonnement clinique,
- accompagnement des apprenants vers un positionnement professionnel adapté,

² Article 11, arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et école de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R.4383-2 et R.4383-4 du code de la santé publique

- valorisation de la progression des apprenants,
- proposition d'aides pédagogiques lors de difficultés ou d'échecs.

Contribuer à la mise en œuvre de la démarche qualité et gestion des risques

- mise en œuvre de la démarche de certification Qualiopi et suivi des indicateurs,
- mise en œuvre d'une démarche responsable et objective au regard de l'évaluation,
- vérification de l'acquisition des connaissances et des capacités en vue de resituer à l'apprenant face à ses objectifs,
- organisation et mise en œuvre de dispositifs d'évaluation de la qualité de la formation et de la satisfaction des apprenants,
- mise en place de modalités des traitements des difficultés, aléas, réclamations des apprenants, analyse et mise en œuvre de mesures d'amélioration.

Assurer une veille professionnelle, réaliser des études et travaux de recherches et d'innovation

- actualisation de ses connaissances et de sa formation contribuant à l'enrichissement de ses compétences pédagogiques et de son perfectionnement professionnel,
- maîtrise des outils informatiques et des TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'éducation),
- participation à la veille documentaire,
- communication sur les projets de l'institut en interne et externe,
- développement de partenariats (structures accueillant des stagiaires, autres instituts de formation...),
- participation à des groupes de travail institutionnels, avec L'ARS, le GCS, et/ou le CEFIEC...,
- analyse de sa pratique professionnelle.

Participer à des actions de formation continue

- participation aux dispositifs de sélection d'entrée en formation IFSI/IFAS,
- participation à la construction de programme de formation continue dans un domaine d'expertise et réalisation d'actions de formation (tutorat des étudiants en soins infirmiers, élèves aides - soignants).

Initier et entretenir une relation de partenariat avec les terrains de stage

- mise en œuvre des missions de cadre de santé formateur référent de stage,
- collaboration avec les lieux de stage à l'identification des activités et des situations de soins emblématiques rencontrées en lien avec le développement des compétences.

4.2 Autres activités

- participation aux épreuves de sélection IDE et AS,
- communications extérieures dans le cadre du plan d'attractivité de l'IFSI/IFAS,
- participation aux différentes réunions, groupe de travail ou comité de pilotage :
 - o réunions pédagogiques,
 - o réunion cadres du CHLP,
 - o commission des soins infirmiers et rééducation et médico technique du CHLP,
 - o réunion régionale CEFIEC,
 - o groupe de travail au sein de l'établissement support, ou ARS, ou université,
- accueil, accompagnement et tutorat des nouveaux formateurs et étudiants cadres de santé.

5. CONNAISSANCES REQUISES :

- des textes régissant la formation conduisant aux diplômes d'état infirmier et aide-soignant,
- du fonctionnement et de l'organisation d'un institut de formation et de son projet pédagogique,
- de la maîtrise des outils bureautique (WORD, EXCEL, POWER POINT),
- des nouvelles technologies de la formation et communication (visio conférence, classe virtuelle...).

6. COMPETENCES ET QUALITES PROFESSIONNELLES

6.1 Compétences organisationnelles :

- avoir le sens des priorités,
- prendre en compte le contexte d'un institut de formation,
- gérer les imprévus,
- faire preuve d'adaptabilité,
- travailler en autonomie, en collaboration et à rendre compte de ses activités,
- anticiper les besoins des apprenants.

6.2 Compétences méthodologiques :

- avoir un esprit d'analyse et de synthèse,
- maîtriser la démarche projet,
- formaliser les modalités d'évaluation de l'acquisition des connaissances et compétences des apprenants.

6.3 Compétences relationnelles :

- être à l'écoute, avoir une ouverture d'esprit,
- faire preuve d'empathie et de bienveillance envers les apprenants et les collaborateurs,
- adapter sa posture professionnelle aux différents interlocuteurs (apprenants, collaborateurs, experts..),
- être en capacité de se distancier face à une situation complexe,
- faire preuve de discrétion et respecter les règles de confidentialité,
- développer des valeurs et une éthique professionnelle communes,
- travailler en équipe.

6.4 Qualités professionnelles :

- disponibilité,
- adaptabilité,
- dynamisme,
- créativité,
- force de proposition.

7. CONDITIONS PARTICULIERES DU METIER

- travail à temps plein,
- forfait jour, horaires flexibles,
- présence au sein de l'institut de 8h30 à 16h30,
- congé pédagogique annuel non fractionnable, non récupérable fixé à 6 jours ouvrés maximum pour chacune des périodes de vacances de Noël et de Pâques (temps compensatoire pour des travaux pédagogiques effectués à domicile),
- participation à la journée porte ouverte annuelle, organisée un samedi matin récupérable,
- déplacements avec véhicule personnel pour les encadrements cliniques des apprenants ou réunions de travail.